

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE DU 23/11/2023

Présents :

POZZONI Bruno, Bourgmestre - Président ;
~~HOUDY Véronique~~, GELAY David, R'YADI Régis, D'HAUWER PINON Kim, LEHEUT Émérence,
Echevins;
VEULEMANS René, COTTON Annie, HOYAUX Maryse, CASTIN Yves, SAUVAGE Patrick,
VERGAUWEN Philippe, LESCART Ronald, FARNETI Anna-Rita, CHAPELAIN Hubert, SITA
Giuseppe, MINON Cathy, PULIDO-NAVARRO Katia, DOGRU Nurdan, POELART Freddy, CAPRON
Elie, VARLET Etienne, CHEVALIER Ann, BLONDEAU Philippe, ~~GOESSENS Alexie~~, Conseillers;
VERELST Nathalie, Directrice générale ff.

BOITTE Marc, Président du CPAS ;
DI GIUSEPPE Claudia, ~~TAMBURO Patricia~~, PULIDO-NAVARRO Katia, DOGRU Nurdan,
GHISLAIN Patricia, DESSIMEON Patrice, PAULUS Catherine, HOUSIERE Geneviève, VARLET
Jean-Louis, CLAUWAERTS Philippe, Conseillers de l'Action sociale ;
PIETTE Annie, Directrice générale du CPAS

Madame l'Echevine Véronique HOUDY est excusée.

Madame la Conseillère Ann CHEVALIER est absente.

Monsieur le Conseiller Alexio GOESSENS est excusé.

Madame Patricia TAMBURO, Conseillère de l'Action sociale, est absente.

SEANCE PUBLIQUE

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h05 ; 30 membres sont alors présents.

Monsieur le Bourgmestre présente le point inscrit à l'ordre du jour et propose aux Conseillers de poser les questions y relatives.

Madame la Conseillère Annie Cotton relève que les synergies et les cotations qui y sont liées sont stagnantes et qu'elle ne remarque pas d'évolution particulière.

Monsieur le Président répond que l'administration n'a pas le contrôle absolu, particulièrement au niveau du SIPP et du DPO, mais que les cotations sont favorables d'une manière générale et ont globalement évolué favorablement depuis l'an dernier.

Monsieur le Conseiller Yves Castin évoque le projet de réforme du PCS et attire l'attention sur la nécessité d'être attentif à l'évitement de la concurrence avec le CPAS ou aux doubles emplois pour les mêmes missions.

Messieurs le Président et le Président du CPAS informent l'assemblée qu'il s'agit d'une première lecture de la réforme et qu'il est préférable d'attendre que le projet soit plus avancé dans son élaboration avant de prendre position.

La volonté première est que les missions aux citoyens puissent être poursuivies et dans les meilleures conditions possibles.

Monsieur le Conseiller Hubert Chapelain soulève la synergie relative aux réunions de travail entre la commune et le CPAS relatives à la révision des statuts et du règlement de travail et souhaite savoir si les projets sont amenés à évoluer prochainement.

Monsieur le Président répond qu'il est nécessaire de stabiliser l'administration, particulièrement au niveau de la direction générale, avant de poursuivre le travail entamé.

Enfin, les Conseillers n'ayant plus de questions ni de remarques à formuler, Monsieur le Président clôture la séance à 19h25.

La Directrice générale f.f.,



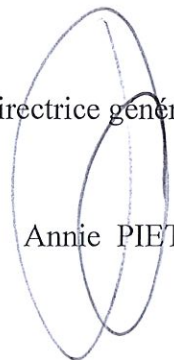
Nathalie VERELST

Le Bourgmestre,



Bruno POZZONI

La Directrice générale du CPAS,



Annie PIETTE

Le Président du CPAS,



Marc BOITTE